

# Territoires 2040

Aménager le changement



La  
**documentation**  
Française

**Datar**

Revue d'études et de prospective N°1

## PREMIÈRES CONTROVERSES PROSPECTIVES

---

### La nature, partenaire des politiques d'aménagement ?

#### Philippe Estèbe

Géographe et politiste, enseignant à Sciences-Po Paris et à l'École nationale des ponts et chaussées, directeur de l'IHEDATE

Il est inutile de redire, une fois de plus, combien l'homme est un acteur de son environnement naturel. Pourtant, si l'humanité est généralement considérée comme nuisible au fonctionnement des écosystèmes, à la biodiversité spécifique (variété des espèces) et génétique (diversité du matériel génétique), il n'est pas inutile de préciser qu'en tant que partie prenante des écosystèmes, l'humanité peut être un contributeur considérable à leur enrichissement, leur diversité et leur renouvellement. On peut citer quelques exemples, pris au hasard dans la littérature. Dans *La nature domestiquée*, Philippe Descola montre comment certaines tribus Jivaro «jardinent» la jungle, avec des pratiques d'accompagnement des cycles naturels ; il montre combien, dans les espaces jardinés par les Achuar, la biodiversité est supérieure à ce que l'on constate dans les écosystèmes «naturels». La pratique de l'agriculture dans un contexte de faibles rendements et d'isolement territorial relatif a conduit à des sélections de variétés végétales et d'espèces animales qui ont contribué à enrichir à la fois la diversité des écosystèmes, la diversité du patrimoine génétique et la diversité spécifique. Dans un contexte plus proche de nous, et peut-être moins intuitif, de nombreuses études montrent que les villes, milieux artificiels s'il en est, constituent des espaces accueillants pour certaines espèces, à tel point que la biodiversité peut s'y révéler plus riche que dans des espaces ruraux livrés à l'agriculture extensive. Le rapport entre l'humanité et la nature, et leurs interactions sociales et spatiales sont donc plus complexes qu'on ne le dit souvent.

#### De la nature asservie à la nature partenaire

La nature a pris sa place dans les politiques d'aménagement, particulièrement urbaines, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un souci fondamentalement hygiéniste, sous la forme des parcs et jardins, figures généralisées sous l'expression «espaces verts». Il ne s'agit pas là d'une nature domestiquée, comme dans le cas des Achuar : les aménageurs de l'époque ne prétendent pas faire alliance avec la nature, mais ils s'en servent comme d'un instrument de

## La nature, partenaire des politiques d'aménagement ?

---

séparation, qui permet d'introduire des coupures dans le bâti, de façon à diminuer les densités, jugées porteuses de risques. La nature en ville, c'est une nature asservie, délimitée, inscrite dans le plan et assignée à des fonctions précises en dehors desquelles tout débordement lui est interdit. Car c'est au nom du même hygiénisme que les animaux « domestiques » (hors animaux de compagnie) se trouvent peu à peu interdits de cité et les espèces nuisibles (rats, pigeons, étourneaux pour ne citer que ceux-ci) se voient pourchassés par les services municipaux.

Cependant, la figure du parc s'étend hors de ces fonctions urbaines restreintes dès lors qu'elle est reprise, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans une autre acception, celle de sanctuaire naturel, visant à protéger la nature « sauvage » de l'activité humaine destructrice. Le premier parc « officiel », celui du Yellowstone, est créé aux États-Unis d'Amérique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, cette politique de protection s'étend à mesure que progressent l'urbanisation, les infrastructures et tous les processus d'artificialisation des sols. On estime aujourd'hui, que plus du quart du territoire français fait l'objet d'une ou de plusieurs mesures de protection, plus ou moins restrictives à l'égard de l'activité humaine.

Un troisième temps se profile dès les années 1930, lié paradoxalement aux progrès de l'urbain, celui de la revendication individuelle du jardin, lié ou non à la maison individuelle. Jardins ouvriers ou familiaux, conçus comme compléments d'activité ou cadre de moralisation de la classe ouvrière (encore des logiques hygiénistes), jardin individuel dans les pavillons, etc. Plus l'urbanisation progresse, plus s'accroît la demande d'espace où peut se rejouer ce rapport ancestral à la nature, consistant à « faire pousser » (qui concernerait, aujourd'hui, près de 80 % des ménages, sous une forme ou sous une autre).

Enfin, une quatrième période émerge aujourd'hui, qui se traduit par une inscription de la nature « sauvage » dans les politiques d'aménagement : on valorise les friches et les espaces temporaires susceptibles d'abriter une faune et une flore plus riches que les « espaces verts » ; on crée des jardins « moins fortement gérés », dans lesquels on laisse leur place aux herbes folles et aux « mauvaises » herbes ; on devient attentif aux corridors, couloirs et autres trames vertes qui « laissent leurs chances » aux espèces animales et végétales. Mais on commence aussi à

imaginer des fleuves qui auraient le droit de sortir de leur lit et qui ne seraient condamnés ni à l'endiguement, ni aux barrages. Mais on commence à envisager une politique du littoral qui consiste à ne pas s'opposer aux systèmes complexes où interagissent le rivage, les flots, les vents, les fleuves. Mais on commence (à peine) à introduire des techniques culturelles dans lesquelles il ne s'agit plus uniquement de mettre les écosystèmes KO.

En bref, après avoir été une victime ou une protégée des politiques d'aménagement, la « nature » est en passe d'en devenir un partenaire incontournable, pour des raisons liées notamment à l'évolution des sensibilités humaines.

### La nature et le territoire : controverses autour de l'optimum

Il est un autre récit du rapport entre nature et aménagement, celui du côté obscur. En effet, la progression relatée ci-dessus limite les rapports entre la nature et les humains aux côtés agréables de la première : même si on lui laisse toujours plus de place, il s'agit néanmoins de la nature domestique, aimable et contribuant à la qualité perçue du cadre de vie. Il est d'autres aspects de la nature, moins aimables, qui renvoient néanmoins à des figures imposées de la cohabitation, pour lesquelles les réponses en termes d'aménagement sont moins évidentes. Le changement climatique, par exemple, impose des adaptations fondamentales des modes d'occupation de l'espace, mais elles restent controversées : il n'est pas évident que les solutions proposées pour diminuer l'impact de l'activité humaine sur les émissions de gaz à effet de serre (la compacité de l'occupation territoriale) soient les mêmes que celles qui permettraient de s'adapter concrètement aux conséquences vécues de ce même changement (où peuvent être privilégiées des formes moins denses d'occupation de l'espace). De même, on sait que le modèle d'occupation permettant de lutter efficacement contre les incendies de forêt n'est pas nécessairement compatible avec un objectif généralement partagé de densité. Le souci de préserver l'agriculture aux marges de la ville n'est pas systématiquement amical avec la biodiversité : si les modes d'exploitation agricole n'évoluent pas, le choix entre l'agriculture extensive et la construction de pavillons n'est pas facile à faire du point de vue de la biodiversité.

## PREMIÈRES CONTROVERSES PROSPECTIVES

---

Plus largement, la question se pose désormais, non pas de la « qualité du cadre de vie », mais des « services » que tel territoire aménagé et exploité rend au milieu naturel (incluant l'humanité). L'appréciation des territoires en termes de bilan carbone ou d'empreinte écologique est insuffisante : encore faut-il s'interroger sur la capacité des milieux, non seulement à économiser des ressources, mais encore à contribuer à leur renouvellement et à leur diversité.

Il n'existe donc pas d'optimum territorial, autrement dit de figure territoriale idéale qui concilierait à la fois porosité à la nature, robustesse face aux risques et contribution active au renouvellement des ressources. Il existe des tensions et des contradictions entre ces diverses fonctions, qui ne peuvent s'apprécier qu'en situation et en relation avec les « dehors » – autrement dit en comprenant les externalités que le système territorial considéré provoque et celles qu'il subit ou dont il bénéficie.

**Figure 1. « Vis-à-vis ». Plescof, Morbihan, mars 2010**



© Isabelle Rimbart, 2010.

# La nature, partenaire des politiques d'aménagement ?

---

## La nature en politique : dépasser le stade infantile

Enfin, la question de la nature, partenaire des politiques d'aménagement, suppose de penser une véritable politique de la nature. Aujourd'hui, autant que l'humanité elle-même, la nature apparaît sur la scène publique extrêmement fragmentée, contradictoire, proliférante. En pratique, tout habitant se fait le défenseur de son écosystème et toute espèce trouve un porte-parole qui a toutes les bonnes raisons de penser qu'elle est menacée. Il n'est pas question de stigmatiser tel ou tel, ou de tourner en dérision les manifestations d'habitants ou de défenseurs de la nature. La reconnaissance progressive de l'habitant constitue un progrès dans une vie démocratique souvent figée sur une vision du « citoyen » enfermé dans son carcan territorial. Face au citoyen abstrait, face à l'usager, l'habitant porte un souci supplémentaire, celui du cadre de vie – autrement dit, d'une certaine conception des écosystèmes incluant l'humanité. De même, la multiplication des porte-parole des espèces et des espaces est un progrès, qui vient enrichir et complexifier le débat public. Mais on voit bien que, dans les deux cas, nous en sommes à un stade prédémocratique de la place de la nature dans les stratégies d'aménagement. Du côté de l'aménageur, il s'agit trop souvent de contourner ou de passer outre ; et du côté des habitants/porte-parole, il s'agit d'empêcher ou d'interdire. Certains exemples, on pense entre autres à l'aménagement de la Loire, montrent pourtant comment on peut fabriquer des

associations robustes qui autorisent un dépassement des fragmentations originelles, en répondant à des enjeux communs. La constitution d'un anthroposystème « Loire », faisant cohabiter humains et non-humains en imaginant des arrangements permettant à chacun d'y trouver son compte est un exemple à méditer, non seulement par l'intelligence collective des solutions proposées, mais aussi par les procédures expérimentées et l'échelle à laquelle elles l'ont été. On est là à la mesure de « grands travaux » et non plus dans l'échelle de petits aménagements de quartiers.

Il est donc fort possible que le plus grand défi que la nature jette aux politiques d'aménagement ne soit pas, à proprement parler, technique ou stratégique, mais démocratique. Il s'agit « d'agir dans un monde incertain », à un moment où la science prend une part décisive dans les décisions publiques tout en étant traversée de controverses virulentes. Mais il s'agit aussi de trouver les formes d'expression démocratique de la nature, pour sortir d'une situation qui apparaît, à bien des égards, infantile et bloquée, et bloquée parce qu'infantile. Une représentation fragmentée et au total insaisissable de la « nature », portée par des milliers de porte-parole bénévoles ; face à des positions ambiguës des aménageurs pour qui la « nature » demeure un obstacle à contourner ou une contrainte à négocier.

Imaginer les figures démocratiques aptes à améliorer les services « écosystémiques » rendus par les territoires aménagés : voilà ce qui pourrait être un des « produits de sortie » de *Territoire 2040*.

---

## Éléments bibliographiques

Descola P., *La Nature domestiquée : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Fondation Singer-Polignac, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1986.

Cohen M., Blanc N., « Rapport à la nature en milieu urbain : les Parisiens et la nature », in Michelin N., *Nouveaux Paris – La ville et ses possibles*, Catalogue de l'exposition, Éd. Pavillon de l'Arsenal, 2005.

Latour B., *Changer de société – refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.

Ostrom E., *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990.

---